



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Mosquera
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :)09/XFD/1790851

N/Réf. : AA/BDG/BXL22816_682_PU_Tielemans_12

Bruxelles, le 09/12/2021

Objet : BRUXELLES. Rue Tielemans

Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité du renouvellement des menuiseries extérieures et de la construction d'annexes

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 29/11/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 01/12/2021.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken classée comme monument.



La demande de régulariser le renouvellement des menuiseries extérieures et la construction d'annexes n'appelle pas de remarques de la CRMS, ce projet n'ayant pas d'impact patrimonial sur la maison communale classée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : svalcke@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
gvandebrouck@urban.brussels ; pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels